Captages exemplaires
bassin Seine-Normandie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Préface

Le point de captage est un élément essentiel pour l'alimentation en eau potable. La qualité de l'eau distribuée et son coût dépendent de la qualité de l'eau pompée dans le milieu.

Sur le bassin Seine-Normandie, un point de prélèvement ferme environ tous les trois mois, notamment du fait de pollution.

Sur les 379 captages désignés prioritaires sur le bassin, les démarches de protection des captages mobilisent les services de l'État, l'agence de l'eau, les collectivités et les professionnels agricoles afin que des actions préventives soient mises en œuvre.

Ces démarches répondent à des impératifs sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux.

L'un des principaux défis à relever sur le bassin Seine-Normandie porte sur la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles liées à l'utilisation de fertilisants et de pesticides.

Les témoignages recueillis auprès des différents acteurs concernés sur 8 aires d'alimentation de captages attestent qu'il est bel et bien possible de progresser ensemble pour la protection des captages et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il est vrai que la réactivité parfois limitée des nappes d'eau et les niveaux de contamination importants peuvent empêcher de voir immédiatement les effets des actions entreprises, mais il est aussi certain que des changements de pratiques ont lieu et que des résultats notables sur la qualité de l'eau sont obtenus à court et moyen termes.

Bien que la restauration de la qualité des nappes d'eau nécessite un temps plus long que le temps des actions mises en œuvre autour des captages, il est important de rester mobilisés collectivement et de poursuivre les démarches engagées.

Protection des captages : démarches exemplaires

sur le bassin Seine-Normandie

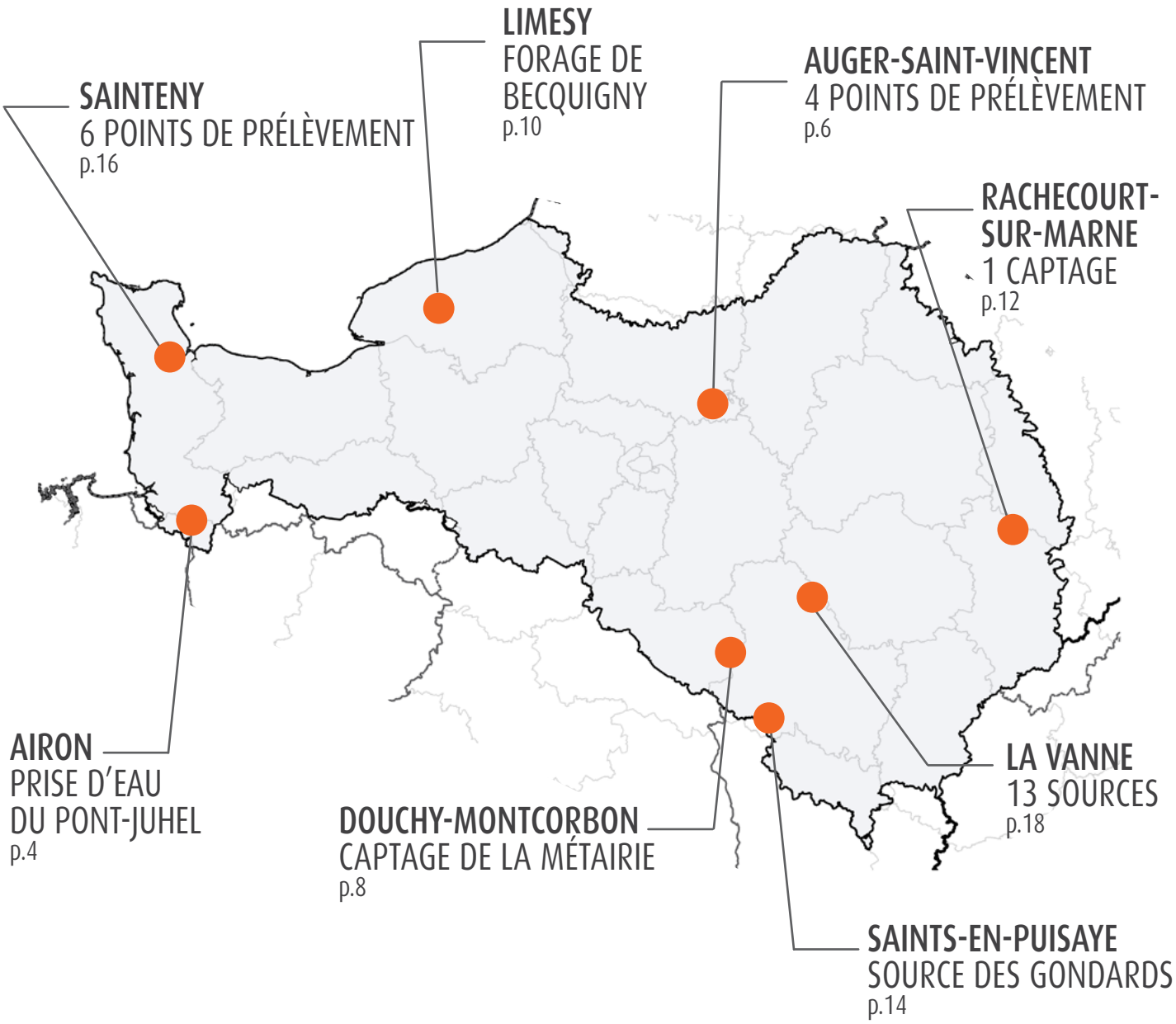

AIRON : PRISE D'EAU DU PONT-JUHEL

Contexte

Sur l'Airon, un affluent de la Sélune, la prise d'eau du Pont-Juhel alimente en eau potable environ 8 000 habitants des communes d'Ille-et-Vilaine de la Bazouge-du-Désert, Le Loroux, Louvigné-du-Désert, Mellé, Monthault et Saint-Georges-de-Reitembault. Le territoire de l'aire d'alimentation de ce captage est essentiellement agricole, orienté vers l'élevage laitier. Contaminée par les nitrates, la prise d'eau a fait l'objet en 2003 d'une autorisation exceptionnelle assortie d'un plan de gestion établi pour retrouver une eau de qualité conforme au seuil de potabilité (50mg/l). Un arrêté préfectoral délimitant la zone de protection du bassin d'alimentation du captage a été signé en 2011 et une charte d'engagement a été élaborée en 2014 pour préciser les actions à entreprendre.

8 000 habitants

sont alimentés par l'eau potable de la prise d'eau du Pont-Juhel.

170 km²

de surface d'aire d'alimentation des captages répartis sur 13 communes (5 en Ille-et-Vilaine, 8 en Mayenne).

130 km²

de surface agricole utile (SAU) dont 55% en prairies.

environ 550 exploitants

Problématique nitrates

Nappe d'eau souterraine **très réactive**

Parole d'acteur

Joseph Boivent, président du syndicat mixte de production du bassin du Couesnon (SMPBC)

« La prise d'eau du Pont-Juhel, dans l'Airon, est très exposée aux nitrates, mais les effets de la lutte contre ces pollutions diffuses y sont heureusement rapides. Avec la communauté de communes, nous avons mis en place des bandes enherbées et aménagé le bocage pour limiter l'impact des traitements agricoles sur le cours d'eau. **Grâce à une réglementation plus contraignante, des contrôles plus fréquents mais aussi une animation auprès des exploitants nous n'avons plus de dépassement de la norme de potabilité depuis 2009. Aujourd'hui, les niveaux en nitrates qui restent autour de 40 mg/l**.

Nous constatons encore parfois des pics liés au ruissellement pour les phytosanitaires, notamment les herbicides. Avec la loi Labbé, toutes les communes vont cesser les traitements à terme et **nous travaillons avec les bailleurs sociaux du secteur pour les sensibiliser à ces problématiques. Nous communiquons aussi auprès des scolaires** : les enfants sont réceptifs à l'éducation à l'environnement et peuvent influencer leurs parents. En outre, nous bénéficions de l'effet d'entraînement de la collectivité eau du bassin Rennais sur la protection de la ressource et qui a su créer une dynamique autour de ces questions.

Bien que les agriculteurs soient représentés au sein d'une commission professionnelle agricole et malgré les efforts de notre animateur, nous n'arrivons pas à faire signer la **charte d'engagement** que nous avons élaborée avec l'agence de l'eau, les organismes agricoles et les services de l'État pour amener les **agriculteurs** à réduire leurs apports d'azote. La résistance au changement est forte : une petite vingtaine d'exploitants seulement ont adhéré à cette charte alors que nous en souhaitions dix fois plus. Les discussions se cristallisent sur la maîtrise de la fertilisation.

Malgré cette faible mobilisation, les efforts entrepris ont payé et nous avons atteint nos objectifs en matière de réduction de nitrates. Mais **nous devons rester vigilants et mobilisés : la rivière reste fragile et rien n'est acquis**. »

En pratique sur le terrain

Christelle Cadoux,
responsable environnement
de Fougères agglomération

« L'aire d'alimentation du captage de Pont-Juhel est à cheval sur la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine. La communauté de communes de l'époque, Louvigné Communauté, a travaillé étroitement avec les communes de Louvigné et La Bazouge, à la fois pour préserver la ressource en eau potable mais aussi pour protéger l'environnement. Nous avons mené de front trois actions : **la création de talus bocagers anti-érosifs, la restauration des cours d'eau et l'accompagnement des communes sur le désherbage alternatif**. Ces actions, autour du captage, ont largement bâti notre politique environnementale.

Pour la démarche désherbage alternatif, initiée dès 2006, nous avons réalisé des plans de désherbage communaux et accompagné élus et agents d'entretien. Les deux communes se sont vues remettre le trophée régional zéro phyto en 2013 pour Louvigné, l'année suivante pour La Bazouge.

Nous avons également réalisé un inventaire bocager en 2006, grâce à l'implication d'une cinquantaine de bénévoles sur le terrain. Depuis 2009, suite aux visites menées chez les agriculteurs, nous avons réalisé 23 km de plantations sur ces deux communes, ce qui permet de **lutter efficacement contre l'érosion, le ruissellement et donc de limiter la pollution de l'Airon par les nitrates.** Des réunions, menées en commun avec le SMPBC ont permis d'enclencher une vraie dynamique. Beaucoup d'agriculteurs ont compris l'intérêt du bocage et aujourd'hui ils sont même demandeurs. Nous continuons à les aider à planter et entretenir, les trois premières années, leurs haies sur talus. Et s'ils veulent araser une haie, nous veillons à ce que celle qu'ils replantent, au titre de la compensation imposée par la PAC, soit la plus efficace possible. Le succès de ces actions de restauration du bocage vient sans doute d'une culture de l'arbre encore présente sur ce territoire d'éleveurs laitiers, mais aussi de la proximité du captage : certains ont eu peur de voir imposées des mesures plus contraignantes du fait des pollutions par les nitrates...

Exemple de haie

Enfin, troisième volet de ce travail global qui est inscrit dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sélune dont l'Airon est un affluent : la restauration des cours d'eau. Début 2018, l'ensemble des cours d'eau de Louvigné et de La Bazouge auront bénéficié de travaux, qu'il s'agisse d'hydromorphologie, de gestion de la végétation rivulaire ou de rétablissement de la continuité écologique. **Nous avons également financé des passerelles, des clôtures et des abreuvoirs pour protéger les rivières du bétail. Nous avons aussi parfois été amenés à modifier les lits ou créer des méandres**. Enfin, nous venons juste de remplacer un pont routier à La Bazouge pour permettre un **meilleur écoulement et la libre circulation des poissons et des sédiments**. L'objectif va au-delà de l'alimentation en eau potable puisqu'il s'agit de rétablir le bon état écologique de l'Airon. La qualité chimique de l'eau doit aller de pair avec la qualité physique de la rivière et sa bonne santé biologique. C'est l'ensemble du milieu qui doit être pris en compte. »

Affluent de l'Airon - 2015

À retenir

Le syndicat mixte de production d'eau, l'agence de l'eau, la Chambre d'agriculture et les services de l'État ont élaboré une charte d'engagement pour inciter les agriculteurs signataires à réduire leurs apports d'azote.

23 km

de haies sur talus ont été plantés dans les communes de Louvigné et La Bazouge, aux abords immédiats du captage.

AUGER-SAINT-VINCENT

Contexte

Dans l'Oise, les captages d'Auger-Saint-Vincent alimentent en eau potable 14 communes autour de Crépy-en-Valois et distribue à 20 000 habitants près d'un million de m³ par an. Deux de ces quatre captages présentent des concentrations en nitrates proches du seuil de potabilité et des pesticides y sont régulièrement détectés. Réunie au sein d'une association, une douzaine d'agriculteurs représentant environ trois quarts de la surface agricole de l'aire d'alimentation de captages a pris très tôt l'initiative de faire évoluer ses pratiques. L'agence de l'eau Seine-Normandie et le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne les accompagnent et soutiennent également les autres démarches engagées par de multiples acteurs en dehors du secteur agricole.

14 communes

sont alimentées, par 4 captages, autour de Crépy-Valois, avec 1 million de m³/an.

35 km²

de surface d'aire d'alimentation des captages dont 12 km² de forêt.

22 km²

de surface agricole utile (SAU).

31 exploitants

Problématique nitrates

Nappe d'eau souterraine **très réactive**

Parole d'acteur

Guy Vanlerberghe, agriculteur à Rosières et vice-président de l'association Terr'Avenir de Picardie

« Dès 2001, avec mes voisins agriculteurs, nous nous sommes engagés dans une démarche de certification ISO 14000 de management environnemental, pour mieux gérer nos déchets, nos polluants et évoluer vers de meilleures pratiques. Nous avons donc constitué l'association Terr'Avenir et avons été certifiés collectivement vers 2006.

Ensemble, nous représentions plus de 70% de surfaces agricoles sur la nappe d'Auger. Suite au forum mondial de l'eau en 2006 et sous l'impulsion de la présidente de l'association, nous avons décidé de prendre les devants et de faire des propositions plutôt que d'attendre qu'on nous impose des solutions qui peut-être ne nous conviendraient pas. Nous voulons continuer à produire sans polluer : concilier performance économique et protection de la ressource en eau.

En ce qui me concerne, j'étais d'autant plus sensible à cette problématique que mon verger se situe à 90 m au-dessus d'un captage dans lequel on a retrouvé des concentrations importantes d'un désherbant que j'étais le seul à employer. Ça m'a convaincu de changer de pratiques !

Nous avons donc répondu à un appel à projets de l'agence de l'eau et avons pu ainsi financer les actions que nous avions définies avec le bureau d'étude Peri-G. Baptisé Is'Eau, cet ensemble d'actions est un véritable projet de territoire. **La création d'un méthaniseur dans une exploitation voisine d'élevage de taurillons nous a permis de remettre en luzerne une centaine d'hectares proche des captages**. Le méthaniseur nous fournit en engrais azoté naturel et surtout nous permet de disposer d'une source de chaleur pour le séchage de la luzerne. **Nous échangeons une partie de cette luzerne contre le substrat de méthanisation : l'éleveur a ainsi pu réduire de près de 80 % ses achats de nourriture pour ses bêtes. Il s'agit d'une forme d'agriculture circulaire à l'échelle d'un territoire**.

À retenir

12 agriculteurs, représentant près de 75% de la surface agricole de l'aire d'alimentation de captage sont engagés dans le **projet Is'Eau** visant à protéger l'eau des pollutions diffuses.

Sur les 7 communes présentes sur le bassin d'alimentation de captages d'Auger-Saint-Vincent, 2 ont déjà **totalement abandonné les traitements phytosanitaires**. Toutes les autres sont engagées dans des démarches de réduction et pratiquent le désherbage manuel ou thermique. Le conseil départemental est passé au zéro-phyto en 2012 pour l'entretien des routes.

Pour ma part, je me suis interrogé sur mes pratiques. Ainsi, j'ai **introduit des brebis dans mes vergers : leur piétinement empêche le développement de parasites et la propagation de maladie et me dispense de traitement en pesticides**. Depuis 2015, grâce aux brebis, d'une part mes pommes sont biologiques, d'autre part je récupère la laine et je vends les agneaux. Désormais, c'est **l'ensemble de mon exploitation qui est passée en bio, y compris les céréales**.

Pour réduire les niveaux de nitrates, **nous avons travaillé avec l'INRA sur les rotations et les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)**. L'agence de l'eau et le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent nous soutiennent financièrement par le biais d'un contrat d'azote comprenant un accompagnement individuel et la mesure de trois reliquats d'azote par an, à la moisson, à la sortie et à l'entrée de l'hiver. Mais c'est compliqué. La mauvaise moisson de 2016 a laissé beaucoup d'azote dans le sol. Les étés secs, on a du mal à faire lever les CIPAN pour capturer l'azote résiduel.

La nappe réagit assez vite à nos actions et en un à deux ans, on peut voir les impacts. C'est encourageant quand on voit disparaître des molécules de pesticides qu'on a cessé d'utiliser. C'est plus frustrant quand on voit que, malgré nos efforts, les niveaux de nitrates baissent peu. Mais nous restons mobilisés. Le développement de la filière luzerne devrait donner des résultats. Mais nous comptons aussi sur les autres acteurs du territoire. **La qualité de l'eau doit être l'affaire de tous**. »

Brebis dans les vergers

En pratique sur le terrain

Rachel L'Helgoualc'h, animatrice « captages » au syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA)

« L'animation de captage a été mise en place à la demande des agriculteurs. Ils étaient mobilisés avant même que les captages ne soient classés prioritaires en 2014. Leur projet Is'Eau a été déclencheur pour lancer l'étude du bassin d'alimentation de captage et élaborer ensuite le programme d'action.

Mais malgré leur mobilisation importante, on ne constate pas de tendance à l'amélioration sur les nitrates et il reste des progrès à faire pour les pesticides. On retrouve régulièrement des molécules d'herbicide pour colza à des niveaux qui restent toutefois inférieurs aux seuils de potabilité. Il faut donc que les agriculteurs restent mobilisés et que les quelques exploitants réfractaires passent à l'action. Même s'ils n'occupent qu'une petite part de la surface du bassin d'alimentation de captage, ils pourraient être responsables du mauvais état de la ressource.

En dehors de l'agriculture, j'accompagne un **projet de station d'épuration à Auger-Saint-Vincent. Dans ce projet, le réseau d'assainissement serait associé à un réseau de chaleur par une chaufferie biomasse**. Certains agriculteurs se sont déjà dits intéressés pour réaliser des cultures biomasses (saules, miscanthus) afin de fournir la chaufferie. Ces cultures pourront être situées sur les zones les plus sensibles du bassin d'alimentation.

Je travaille aussi, conjointement avec l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) de Picardie, pour **aider les collectivités à réaliser un plan de gestion différenciée des espaces publics et passer au zéro-phyto en partie grâce à la signature d'une charte d'entretien**. Sur les sept communes présentes sur le bassin d'alimentation de captages d'Auger-Saint-Vincent, deux ont déjà totalement abandonné les traitements phytosanitaires. Toutes les autres sont engagées dans des démarches de réduction et pratiquent le désherbage manuel ou thermique. **Nous communiquons également auprès des habitants pour faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs**.

A une plus large échelle, avec la Fredon Picardie **nous suivons de près les pratiques des gestionnaires d'infrastructure**. La SNCF a mis en place des GPS pour localiser les zones sensibles où il faut éviter de désherber chimiquement les voies ferroviaires. En ce qui concerne les routes, le conseil départemental est passé au zéro-phyto en 2012. »

DOUCHY-MONTCORBON

Contexte

La commune de Douchy-Montcorbon, localisée dans le Loiret (45), est alimentée en eau potable par le forage de la Métairie captant la nappe de la Craie du Séno-turonien. Celle-ci, à dominante karstique, recueille des eaux turbides de surface chargées en nitrates et en produits phytosanitaires et des eaux de drainages agricoles. Afin d'améliorer la qualité de l'eau captée et de préserver la ressource, un programme d'actions a été validé et fixé par arrêté préfectoral le 1er août 2011. Ce dernier a été renforcé par la mise en place du contrat global Loing-en-Gâtinais. Une des actions proposées est la création de bassins auto-épurateurs traitant les eaux de drainage du bassin versant avant une infiltration dans la nappe. Cette opération pilote est en cours de réalisation.

1 500 habitants

alimentés en eau potable.

38 km²

de surface d'aire d'alimentation de captage.

26 km²

de surface agricole utile (SAU).

55 exploitants

Problématique nitrates et pesticides

Nappe d'eau souterraine très réactive

Parole d'acteur

Dominique Talvard, maire de Douchy-Montcorbon

« Le captage de la Métairie a été foré, dans les années 1960, sur le site d'anciennes cressonnières. Dès les années 1980-1990, des problèmes de turbidité sont apparus. Le captage est alimenté par des rus qui charrient la terre des cultures agricoles avec également des nitrates et des produits phytosanitaires.

En 2011, un arrêté préfectoral a délimité une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de la Métairie et défini un programme d'actions. Aujourd'hui le bruit de fond pour les nitrates a tendance à diminuer. On a connu autrefois des pics à 120 mg/l mais désormais on ne dépasse plus les 50 mg/l. **Les agriculteurs ne chargent plus comme avant et procèdent à des analyses de reliquats d'azote dans le sol pour maîtriser leurs apports**. Douze agriculteurs sont concernés par cette mesure qui bénéficie de l'accompagnement de la chambre d'agriculture. **Des mesures agro-environnementales ont été mises en place** et ont concerné les plus grandes surfaces sur la période 2013-2015.

Enfin nous avons fait réaliser une étude en vue de **créer des bassins tampons afin de décanter les jus des drainages agricoles avant qu'ils ne s'infiltrent dans la nappe. Il est aussi prévu d'étanchéifier les rus.** Ces travaux devraient se mettre en place dès 2018, avec le concours financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie. »

En pratique sur le terrain

Claire Meillon, ingénieur hydrogéologue et animatrice principale du contrat global Loing-en-Gâtinais et Pierre Gadach, ingénieur agronome et animateur agricole du contrat global Loing-en-Gâtinais

« Le contrat global Loing-en-Gatinais, qui porte sur la période 2015-2018, concerne, pour son volet eau potable, 12 captages prioritaires, dont celui de Douchy-Montcorbon. Outre les actions menées dans le cadre de ce contrat global, il existe aussi un programme d'actions spécifiques au bassin d'alimentation de ce captage. **La présence de bétoire[1], et la nature karstique du milieu entraine des échanges importants et rapides entre les eaux de surface (cours d'eau, nappe d'accompagnement) et la nappe captée**, et donc des pollutions, principalement d'origine agricole dans ce secteur. Le suivi renforcé de ce captage permet de mieux comprendre ces mécanismes de transfert.

Diverses solutions sont à l'étude. La commune doit **imperméabiliser les rus** qui alimentent le captage, mais, du fait de la nature karstique des formations, l'imperméabilisation pourrait s'avérer une solution non pérenne. Des études ont été lancées pour trouver d'autres alternatives. Par ailleurs, **une étude géotechnique a été réalisée en 2017 pour déterminer l'implantation de bassins tampons** destinés à collecter, épurer et infiltrer les eaux de drainage agricole avant qu'elles n'aboutissent plus dans la nappe. Ces solutions techniques doivent aller de pair avec une plus grande mobilisation des acteurs.

Aujourd'hui, seuls **310 ha sont engagés dans les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** ce qui représente, sur les zones à vulnérabilités fortes, à peine 26 % des surfaces alors que l'objectif fixé par l'arrêté préfectoral de 2011 était de 60 %. Nous sommes donc très loin du compte. Ces mesures sont de deux natures : elles peuvent porter sur le système, c'est-à-dire l'**évolution des pratiques**, avec une réflexion sur les assolements, les rotations de culture, le maintien de la polyculture associée à l'élevage par exemple, ou simplement sur la **diminution des traitements**.

L'animateur qui intervient sur le volet agricole, dans le cadre du contrat global, travaille aussi **la valorisation des surfaces en herbe**, en mettant en avant divers exemples sur le territoire : **la culture de pollens sur prairie avec un laboratoire pharmaceutique, la vente sur pied d'herbe pour les éleveurs, l'approvisionnement de deux unités de méthanisation sur le territoire du contrat global**. Il faut que la commune continue à mobiliser les agriculteurs présents sur le captage : les teneurs en nitrates restent élevées, elles oscillent entre 44 et 45 mg/l. Les pratiques culturales ont un impact direct sur la qualité de l'eau. Une réflexion est en cours concernant le recrutement d'un animateur spécifique à l'animation des programmes d'actions sur les aires d'alimentation de captages prioritaires dont celui de la Métairie.»

À retenir

310 ha engagés dans des mesures agro-environnementales sur l'évolution des pratiques et la diminution des traitements.

1- Puits naturel de petites dimensions et d'origine karstique.

LIMESY : FORAGE DE BECQUIGNY

Contexte

À Limésy, l'eau issue du forage de Becquigny est traitée par une usine d'eau potable inaugurée début 2017 et recourant à des systèmes de traitement éprouvés. Cette usine alimente 22 600 habitants répartis sur 7 communes de l'intercommunalité Caux Austreberthe. Porté à 7,2 millions d'euros, son financement a été conditionné par la mise en œuvre d'actions préventives pour protéger la ressource contaminée principalement par les pesticides mais aussi par les nitrates et la turbidité. Le sous-sol karstique typique de la Haute-Normandie et la présence de nombreuses bétoires[1] entraînent par temps de pluie un transfert très rapide des polluants.

1- Puits naturel de petites dimensions et d'origine karstique.

22 600 habitants

de 7 communes, sont alimentés par un captage.

64 km²

de surface d'aire d'alimentation de captage dont 46 km² de surface agricole utile.

Une centaine

de bétoires à protéger.

140 exploitants

Problématique nitrates et pesticides

Nappe d'eau souterraine **très réactive**

Parole d'acteur

Alexandre Abiven, chargé de mission « aménagement durable du territoire rural » du syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

« La prévention du risque inondation va de pair avec la préservation des milieux et de la ressource en eau. Aujourd'hui je **travaille avec les agriculteurs pour contrer l'érosion et le ruissellement**. En aidant l'exploitant à faire en sorte que le limon reste sur sa parcelle, on agit aussi pour la qualité de l'eau.

En une dizaine d'années de présence sur le terrain, j'ai pu nouer de bonnes relations avec la profession agricole et démontrer notre savoir-faire et notre légitimité en matière d'hydraulique douce. Aujourd'hui, les agriculteurs ont dans l'ensemble pris conscience des enjeux de protection de l'eau et prennent garde au sol. Malheureusement, les cultures intensives prennent le pas sur les prairies et on retrouve encore un cocktail de molécules dans la nappe, du fait de l'engouffrement par les bétoires.

Les bandes enherbées autour des bétoires n'arrêtent qu'une très faible partie de la charge polluante. Mais elles enclenchent une dynamique vertueuse qui je l'espère va permettre de développer les haies, les fascines, les mares, c'est-à-dire une multiplicité de moyens pour que l'eau soit la moins polluée possible avant d'arriver à la zone d'engouffrement. On en est au tout début. Un agriculteur qui vient de reprendre **une ferme sur le bassin d'alimentation de captage va remettre 9 ha en herbe et s'intéresse à l'agroforesterie**. De notre côté, nous réfléchissons au développement d'une filière de valorisation bois-énergie. Si on veut maintenir et même développer les haies, il faut expliquer leur intérêt pour l'environnement et pourquoi pas leur trouver une valeur financière. Et nous sommes tributaires de leur bonne volonté pour aménager durablement le territoire. C'est un travail sur le long terme, les avancées sont lentes, les progrès difficiles à mesurer. Mais peu à peu les lignes bougent et le paysage évolue. »

En pratique sur le terrain

Valérie Maillard, animatrice protection de la ressource en eau du bassin d'alimentation de captage de Limésy

« Nous entamons notre deuxième programme d'actions. De 2014 à 2017, l'animatrice qui m'a précédée a travaillé avec l'ensemble des acteurs du terrain : le grand public, les agriculteurs, les collectivités, les entreprises... en mettant en place des animations collectives comme des accompagnements individuels. Les principales actions initiées ont été **l'enherbement autour des bétoires, la démonstration de matériel réalisant des micro-barrages dans les cultures de pommes-de-terre pour retenir l'eau entre les buttes, des formations sur la limitation de l'utilisation des phytosanitaires, le suivi sur le pâturage, la démarche zéro phyto auprès des collectivités, la coordination des actions des gestionnaires d'autoroute, de la voirie, des voies ferrées...**

Le travail porte essentiellement sur les phytosanitaires, qu'ils soient d'origine agricole ou non. Le taux de nitrates stagne autour de 35 mg/l ce qui reste élevé par rapport à nos objectifs mais bien en deçà de la limite de potabilité qui est de 50 mg/l. Outre des métabolites de l'atrazine, on rencontre, sous forme de pics lors d'épisodes pluvieux, des molécules utilisées dans les opérations de désherbage d'automne, notamment, et de nombreuses molécules en « bruits de fond ».

Nous allons donc renforcer encore nos actions sur la protection des bétoires, leur recensement et leur mise en herbe. Il n'est pas impossible à l'avenir que cette action, jusqu'alors volontaire, devienne obligatoire. Avec le syndicat de bassin versant comme lors du 1er programme nous nous efforcerons d'aménager le territoire afin d'infiltrer au maximum les eaux pluviales avant qu'elles ne ruissellent dans les bétoires. Nous allons recourir pour cela aux **techniques d'hydraulique douce : haies, fascines, noues, bandes enherbées. La lutte contre le ruissellement permet de diminuer le transfert des polluants mais aussi de limiter la turbidité**. Nous allons poursuivre l'ensemble de nos actions pour maintenir un couvert végétal et valoriser les surfaces en herbe, tout en continuant à **mobiliser les acteurs non agricoles pour qu'ils limitent leurs recours aux produits phytosanitaires**.

Exemple de fascine

Le premier programme d'action s'est soldé par un bilan assez positif : à ce jour 27 % des exploitations du bassin d'alimentation, représentant 60 % de sa surface utile se sont engagées dans des actions de protection de l'eau. Deux tiers des bétoires sensibles situées en culture ont été remises en herbe, ce qui les rend un peu moins vulnérables. Les plans communaux d'aménagement d'hydraulique douce portés par le syndicat du bassin versant de l'Austreberthe ont permis de créer une synergie avec l'animation BAC et nous espérons qu'ils incitent les agriculteurs à généraliser ces aménagements.

Érosion et formation d'une bétoire

En ce qui concerne les volets non agricoles, la loi Labbé a permis de renforcer les **animations auprès des communes pour les accompagner vers le zéro-phyto y compris sur les cimetières et les stades. Enfin, depuis 2016, l'ensemble du linéaire des routes départementales est entretenu sans produit phytosanitaire.**

Nous allons poursuivre cette dynamique et renforcer encore les accompagnements individuels, notamment auprès des éleveurs. Depuis 2010, les surfaces en herbes du bassin d'alimentation de captage s'érodent : elles ont diminué de 2,19 % malgré l'introduction de mesures agro-environnementales et climatiques. Il faut désormais inverser cette tendance et arriver à convaincre les éleveurs laitiers de leur intérêt à revenir à une alimentation à l'herbe. »

À retenir

7,2 millions d'euros ont été investis dans la nouvelle usine d'eau potable nécessaire pour traiter les eaux brutes polluées par les pesticides.

27 % des exploitations du bassin d'alimentation, qui représentent 60 % de sa surface utile, se sont engagées dans des actions de protection de l'eau à l'issue du premier programme d'action.

2/3
des bétoires sensibles

situées en culture ont été remises en herbe.

RACHECOURT-SUR-MARNE

Contexte

Un forage unique alimente en eau potable les 800 habitants de la commune de Rachecourt-sur-Marne. La remise en culture, en 2000, de prairies situées dans le périmètre de protection immédiate du captage, a entraîné une forte augmentation du taux de nitrates, allant jusqu'à rendre l'eau impropre à la consommation. Une longue bataille juridique et des mesures agro-environnementales ont permis la remise en herbe d'une grande majorité des surfaces qui ne l'était pas encore sur l'aire d'alimentation du captage. Ceci a permis la restauration de la qualité de l'eau.

800 habitants

à Rachecourt-sur-Marne alimentés par un captage unique.

48 ha

d'aire d'alimentation du captage.

46 ha

de surface agricole utile (SAU).

3 exploitants éleveurs

Problématique nitrates

Nappe d'eau des alluvions de la Marne

très réactive

Parole d'acteur

Didier Landry, maire de Rachecourt-sur-Marne depuis 1995

« En 2000, le nouvel exploitant des terres situées à proximité du captage, a labouré ces terres et y a semé du maïs alors que je lui avais demandé de ne pas le faire. Entre 2000 et 2001, le taux de nitrates dans la nappe, a doublé, passant de 15 mg/l à 30 mg/l. J'ai donc pris, dès mars 2001, un arrêté municipal d'interdiction de cultiver à titre conservatoire. L'agriculteur a contesté la validité de cet arrêté. Il s'en est suivi une longue bataille procédurale devant le tribunal administratif, avec appel et cassation, pour aboutir finalement devant le Conseil d'État en 2009. Pendant ce temps, les teneurs en nitrates augmentaient, jusqu'à atteindre 75mg/l en février 2005. Pour mémoire, le seuil de potabilité est fixé, en France, à 50 mg/l. Nous avions franchi ce seuil dès 2001 et j'avais dû suspendre la distribution d'eau et acheter de l'eau en bouteille pour les enfants de maternelle !

Pendant toute la procédure, j'ai tenu bon et renouvelé mon arrêté dont la légalité était aussi contestée par le préfet, pour lequel je n'étais pas compétent pour faire la « police de l'eau ». Finalement la cour de cassation et le Conseil d'État m'ont donné raison d'avoir pris un arrêté interdisant la mise en culture de parcelles situées dans les zones sensibles à proximité du captage d'eau potable de la commune. Je ne me serai jamais opposé au préfet si ce n'avait pas été un enjeu de santé publique. Mais je ne pouvais pas me résoudre à une pollution de l'eau que je savais évitable. Ni bien entendu à fournir à la population une eau impropre à la consommation.

Hasard du calendrier, j'ai reçu pratiquement au même moment le courrier me notifiant la décision du Conseil d'État et celui m'informant que notre captage figurait désormais sur la liste des captages prioritaires établie lors du Grenelle de l'Environnement. Lutter contre la pollution de ce captage par les nitrates devenait un enjeu reconnu au plus haut niveau ! L'exploitant a semé de l'herbe et cessé de labourer et les teneurs en nitrates sont lentement redescendues.

À retenir

En 2017, la totalité de l'aire d'alimentation de captage était en herbe, dont environ **2/3 en prairies permanentes**.

Entre 2000 et 2005, les taux de nitrates ont largement dépassé le seuil de potabilité de 50 mg/l, allant jusqu'à 75 mg/l. En août 2017, la teneur en nitrates était revenue à 13,2 mg/l.

Cette mésaventure a montré la **vulnérabilité du captage aux pratiques agricoles. Les exploitants ont pris conscience des enjeux et de leurs responsabilités**. Nous avons délimité dès 2010 une nouvelle aire d'alimentation de captage, plus étendue, et mis en place un plan d'actions assorti de mesures agro-environnementales territorialisées, ce qui a permis d'inciter financièrement les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques culturales. Aujourd'hui, pratiquement toute l'aire d'alimentation du captage est revenue en herbe et les taux de nitrates sont revenus à leurs niveaux initiaux, entre 10 et 15 mg/l. »

Aire d'alimentation de captage

En pratique sur le terrain

Rachel Gobillot, ingénieur en charge de l'animation de l'aire d'alimentation du captage communal de Rachecourt-sur-Marne au sein de la chambre d'agriculture de Haute-Marne

« Lorsque le captage de Rachecourt a été classé prioritaire lors du Grenelle de l'Environnement, il a été possible de réunir autour de la table la commune et les exploitants malgré le long litige qui les avait opposés. Les tensions n'ont pas disparu d'un coup, mais, en partie **grâce aux compensations prévues dans le cadre des mesures agro-environnementales, il a été possible de remettre en herbe la quasi-totalité des surfaces agricoles de l'aire d'alimentation**. Mais la situation est précaire, du fait du contexte économique : les exploitants sont tentés d'abandonner l'activité laitière, et de remplacer l'herbe par des cultures plus rentables. L'élevage est très contraignant et peu valorisé. Aujourd'hui, les mesures agro-environnementales compensent à peu près le manque à gagner lié à la remise en herbe. Il n'est pas dit que ce soit toujours le cas. Il nous faut arriver à trouver des débouchés, des filières de vente d'herbe pour pouvoir un jour nous passer de ce dispositif d'aide, qui est en outre assez laborieux à gérer.

Sur les trois éleveurs présents sur l'aire d'alimentation du captage, deux ont bénéficié de ces mesures sur le premier programme d'actions, pour la période 2012-2017. Ce programme a été reconduit pour les cinq prochaines années. L'éleveur qui n'a pas souhaité s'inscrire dans ce dispositif a de bonnes pratiques culturales qui ne pèsent pas sur la qualité de l'eau.

Nous savons tous maintenant à quel point l'eau est une ressource précieuse et fragile : il suffit de retourner un champ pour la dégrader. Les dernières analyses démontrent un taux de nitrates aujourd'hui inférieur à ce qu'il était dans les années 1990. Mais il faut rester vigilant. »

SAINTS-EN-PUISAYE

Contexte

À Saints-en-Puisaye, dans l'Yonne, du côté de Toucy, la source des Gondards contribue à l'alimentation des 1 000 habitants de cinq communes. Située sur un territoire rural et agricole, cette source a atteint, dans les années 1990, des teneurs en nitrates qui excédaient largement le seuil de potabilité de 50 mg/l, au point qu'elle n'a plus été utilisée. La mobilisation des élus, du syndicat des eaux et des agriculteurs a néanmoins permis de restaurer les eaux de la source et de la rendre à nouveau propre à la consommation.

1 000 habitants

sont alimentés par la source des Gondards, représentant un ordre de 90 000 m³/an d'eau.

32 km²

de surface d'aire d'alimentation de la source des Gondards.

27 km²

de surface agricole utile (SAU).

Une cinquantaine d'exploitants

Problématique nitrates

Nappe d'eau souterraine **très réactive**

Parole d'acteur

Jean Massé, maire de Saints-en-Puisaye, ancien président du syndicat des eaux de Toucy et agriculteur biologique depuis 1978

« La source d'eau potable des Gondards a été captée dans les années cinquante. Dès les années 1970, les teneurs en nitrates se sont envolées, avec des pics au-delà des 55 mg/l dans les années 1990, qui ont conduit le préfet à interdire la consommation de l'eau de ce captage. Ce n'est que lorsqu'ils ne pouvaient plus boire l'eau de leur village que les agriculteurs ont commencé à se poser des questions et accepter de réfléchir à leurs pratiques culturales. Le syndicat des eaux avait fait évaluer à l'époque le coût d'un traitement de dénitrification : celui-ci s'élevait à 500 000 € pour la construction de l'unité de traitement avec 80 000 € par an de coût de fonctionnement. Notre usine de potabilisation, construite en 2007, traite les problèmes de turbidité et les pollutions par les phytosanitaires, mais il serait bien trop onéreux qu'elle traite les nitrates. La prévention est donc une nécessité.

Dès 2003, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de la chambre d'agriculture de l'Yonne, nous avons mis en place des contrats d'agriculture durable, implanté des cultures piège à nitrates et le syndicat des eaux a subventionné le maintien en herbe, à raison de 50 euros à l'hectare.

Aujourd'hui, les surfaces enherbées ont doublé, atteignant environ 400 ha, tandis que le nombre de surfaces en bio est passé de 300 à 800 ha.

Comme nous avons la chance d'avoir un captage très réactif, au bout de trois ans les taux de nitrates ont commencé à redescendre pour être aujourd'hui autour de 35-40 mg/l. La source a pu retrouver ses fonctions de distribution d'eau comme avant et contribuer à l'alimentation en eau potable de 1 000 foyers ! **Si on veut vraiment assurer l'avenir, il faut du bio et de l'herbe. Mais les aides ne durent qu'un temps et l'herbe reste difficile à valoriser**. La qualité de l'eau repose sur un équilibre délicat, sur lequel il faut veiller comme du lait sur le feu. Rien n'est acquis. »

Jean-Luc Prévost, directeur de la fédération des eaux de Puisaye-Forterre

« Souvent cité en exemple pour l'**efficacité de la mobilisation qui a permis de retrouver une eau de qualité, le captage des Gondards a largement bénéficié de la présence d'exploitations en agriculture biologique sur ses abords immédiats**. Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable a d'ailleurs fait l'acquisition de 27 ha, pour les louer ensuite, avec des baux environnementaux, qui garantissaient leur utilisation en bio ou en herbe. Nous avons aussi subventionné le maintien en herbe. Ces mesures ont permis d'effacer les pointes de nitrates, mais il faudra un temps considérable pour que tout l'azote capturé dans la craie disparaisse. Notre fédération, qui regroupe aujourd'hui dix syndicats d'eau se trouve à la bonne échelle pour agir sur la protection des captages, au niveau des bassins versants. Nous continuons à suivre et à surveiller le captage de Saints-en-Puisaye, d'autant que **le changement de régime des pluies, qui sont désormais plus intenses, aggrave les problèmes, qu'il s'agisse des nitrates, de la turbidité ou des pesticides**. »

À retenir

70 % de la SAU est engagée sur des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.

465 ha sont en prairires permanentes et 128 ha de culture ont été remis ou maintenu en herbe.

500 ha sont en agriculture biologique, dont la moitié convertie depuis 2010.

L'Yonne s'est dotée d'une **charte départementale** pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable et la protection des aires d'alimentation de captage.

Vue du bac - captage Saints-en-Puisaye

En pratique sur le terrain

Édith Foucher, responsable du département environnement territoire et terroir à la chambre d'agriculture de l'Yonne

« La chambre d'agriculture de l'Yonne est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux et notamment à la qualité de l'eau. Quand Jean Massé, qui était alors président du syndicat des eaux de Toucy, nous a contacté pour nous demander si nous voulions l'aider à protéger le captage des Gondards nous avons été enthousiastes. Nous avons donc commencé par **mener une étude hydrogéologique sur l'aire d'alimentation de ce captage. Nous avons associé les agriculteurs à cette étude, leur demandant de nous faire part de leur connaissance du terrain et de leurs observations ce qui a permis à chacun de comprendre et de visualiser les chemins de l'eau et de s'approprier l'enjeu de protection de la ressource**. Les sorties sur le terrain et les nombreux échanges entre agriculteurs et élus ont créé une véritable dynamique. En fait, la restauration de ce captage a bénéficié d'une convergence de facteurs favorables. L'hydrogéologie fait que ce captage est relativement réactif : l'eau se renouvelle à une échelle courte, de 5 à 10 ans, qui permet de voir les progrès et les résultats des actions entreprises, ce qui est encourageant. Enfin, les acteurs locaux ont été déterminants : M. Massé qui était à la fois exploitant agricole et président du syndicat des eaux a su entraîner tout le monde. L'Yonne vient de se doter d'une charte départementale pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable et la protection des aires d'alimentation de captage. Ce document qui place la bonne gouvernance au cœur des actions de restauration s'inspire assez largement de la dynamique observée au cours de la restauration du captage des Gondards. »

SAINTENY

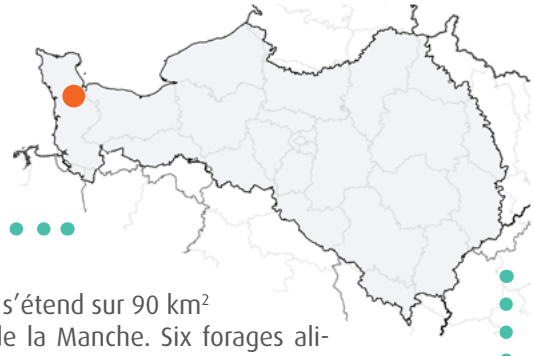

Contexte

Le bassin aquifère de Sainteny-Marchésieux qui s'étend sur 90 km² constitue la plus grande réserve d'eau potable de la Manche. Six forages alimentent en eau potable 80 000 habitants, à hauteur d'environ 4 millions de m³/an. Deux de ces captages, victimes d'une pollution ancienne à l'atrazine ont été classés prioritaires dès 2010. Constituée principalement de pâturages destinés à l'élevage bovin, l'aire d'alimentation de ces captages s'étend sur environ 2 000 ha parsemés de quelques champs de maïs et de céréales. Aujourd'hui, la quasi-totalité des exploitants agricoles participent activement à la protection de la ressource en eau.

80 000 habitants

sont alimentés par 6 captages stratégiques avec 4 millions de m³/an.

23 km²

de surface d'aire d'alimentation des captages, constituée à 60 % de prairies.

35 exploitants

Problématique pesticides

Nappe d'eau souterraine à forte inertie

Parole d'acteur

Claude Maisonneuve, président du syndicat mixte de production d'eau du centre Manche (Sympec) et vice-président du syndicat départemental d'eau de la Manche (SDeau50)

« Dès 1991, nous avons commencé à protéger nos captages d'eau potable, en fournissant un conseil agronomique aux exploitants situés à proximité. C'était une opération gagnant-gagnant où les agriculteurs trouvaient un véritable intérêt économique à réduire les intrants, qu'il s'agisse de fertilisants ou de produits phytosanitaires. A partir de 2008, nous avons été alertés sur une pollution de deux forages à l'atrazine et à ses métabolites : il s'agit d'une pollution ancienne, ce produit est interdit depuis 2003 mais notre réserve d'eau souterraine a un âge moyen de trente ans. **Nous sommes affectés aujourd'hui par des pratiques abandonnées depuis longtemps**.

Du fait de l'inertie de la nappe, l'influence de nos actions sur l'eau reste peu visible. Mais nous savons que nous allons dans le bon sens et que ce que nous faisons désormais, sur un périmètre élargi, bénéficiera aux générations futures. Sur les 35 exploitants agricoles présents sur le bassin d'alimentation de captages, 34 bénéficient de suivi agronomique. Des mesures à la parcelle leur permettent d'**adapter la fertilisation azotée aux besoins des cultures et de diminuer les doses de produits phytosanitaires. Des techniques alternatives sont également proposées. Nous travaillons aussi sur les variétés culturales, les cycles de rotations et la valorisation des inter-cultures**.

En outre, sur la période 2010-2015, le SYMPEC a mis en place des mesures agro-environnementales territorialisées sur environ la moitié des surfaces de l'aire d'alimentation. Ce dispositif qui a bien fonctionné peine toutefois à être reconduit faute de financement efficace.

Nous avons même, en 2010, aidé un exploitant à passer en bio en lui rachetant ses terres, 60 ha situés en zone sensible, au centre des forages, que nous lui avons louées avec **un bail rural à caractère environnemental prévoyant une exploitation en agriculture biologique et un prix de fermage abaissé au niveau de la taxe foncière**. Nous avons renouvelé cette opération sur une trentaine d'hectares en 2017 pour assurer leur maintien en agriculture biologique.

À retenir

200 ha en **agriculture biologique ou en conversion**. Environ la moitié a été acquise par le Sympec et fait l'objet d'un bail rural à caractère environnemental.

34 exploitants agricoles sur les 35 présents sur l'aire d'alimentation des captages bénéficient de mesures de suivi agronomiques qui ont un impact favorable sur la qualité de l'eau.

Ces acquisitions assorties de baux environnementaux sont tout à fait exceptionnelles : notre syndicat n'a pas vocation à acheter des terrains pour les **convertir en bio**. Sur les 18 mesures que comporte notre plan d'actions, une seule est centrée sur l'agriculture biologique. La majeure partie de **nos actions consiste à accompagner les agriculteurs. Nous ne voulons pas leur imposer des pratiques mais les faire évoluer en les informant précisément sur l'état des sols et la qualité de l'eau**. Nous travaillons conjointement avec eux. Ainsi nous choisissons ensemble les enjeux techniques sur lesquels progresser et organisons des **démonstrations autour de sujets tels que le binage mécanique du maïs, les choix variétaux, les alternatives au labour, le semis sous couvert végétal**... Dans leur très grande majorité, les agriculteurs présents sur le captage ont tous compris que la protection de la ressource en eau leur donne l'occasion de faire évoluer leurs pratiques, et que les bénéfices pour l'environnement et les générations futures peuvent se concilier avec leur intérêt économique. »

Sainteny vache et prairie

En pratique sur le terrain

Samuel Hodey, éleveur de vaches laitières en agriculture biologique, à Sainteny

« Il faut savoir transformer les contraintes en atout. Le fait d'avoir deux captages d'eau potable sur mon exploitation a accéléré ma conversion vers l'agriculture biologique et m'a permis d'être accompagné dans mon changement de pratiques. En tant qu'éleveur laitier, ça faisait quelques années que je voulais changer complètement de système. C'était pratiquement vital pour retrouver un débouché.

Aujourd'hui, je suis passé à l'herbe. Je cultive **17 ha de luzerne et de trèfle, un peu de maïs et céréales non traités**. J'ai entamé ma conversion en mai 2016 et j'ai été labellisé bio en mars 2018. J'y ai gagné l'**autonomie alimentaire pour mon bétail et la satisfaction de faire de la qualité. Je suis fier de nourrir sainement mes vaches, et fier aussi du lait que je produis**. J'ai en plus la satisfaction de ne pas dégrader l'environnement et de contribuer à protéger l'eau.

Dans notre région, l'herbe pousse sans problème : il serait idiot de ne pas profiter de ce que donne la nature !

J'ai bénéficié du soutien technique du Sympec, qui outre ses conseils, m'a aidé à réaliser des chemins pour que mes bêtes puissent aller pâturer même en hiver. »

VALLÉE DE LA VANNE

Contexte

Entre Bourgogne et Champagne-Ardenne, entre l'Yonne et l'Aube, à l'est de Sens, l'aquifère de la Craie et les eaux des sources de la vallée de la Vanne fournissent 15 à 20% de l'eau potable de la capitale. Or, cette ressource est exposée à des risques de pollutions aux nitrates et aux pesticides. On peut y trouver des traces de molécules anciennes, telles que l'atrazine, dont l'usage est interdit depuis 2003, mais aussi, à l'occasion d'épisodes de pluie associés à des périodes de traitements agricoles, des produits plus récents, essentiellement des herbicides. Depuis 2008, pour protéger ces sources d'un intérêt stratégique, situées sur un territoire de grandes cultures céréalières, Eau de Paris a mis un œuvre un programme pilote centré sur l'agriculture biologique.

140 000 m³/jour d'eau

débit moyen des 13 sources de la vallée de la Vanne (variant selon les conditions climatiques puisqu'il s'agit d'émergences naturelles).

460 km²

de surface d'aire d'alimentation des captages.

240 km²

de surface agricole utile (SAU).

Parole d'acteur

Marguerite-Marie Larroque, responsable des projets territoriaux de protection des captages au service protection de la ressource d'Eau de Paris, la régie municipale qui produit et distribue l'eau à Paris

« Avec ce programme pilote, notre idée est de parvenir à un changement durable du système agricole en agissant globalement sur l'ensemble de la filière. L'accompagnement au changement va de pair avec la création de débouchés économiques pérennes. Ainsi, par exemple, avec le concours de l'agence de l'eau Seine-Normandie, **nous avons aidé des coopératives bio qui se sont regroupées pour créer une station de semences biologiques, Union Bio Semences**. Cela structure la filière bio qui était sur le bassin Seine-Normandie en manque de semences bio et qui n'était pas suffisamment en mesure de les développer localement. Le financement a été conditionné à l'embauche par Union Bio Semences d'animateurs chargés d'informer les agriculteurs sur la filière et les débouchés économiques indispensables pour assurer leur conversion.

Nous nous appuyons sur des partenaires locaux comme Bio Bourgogne, la Chambre d'agriculture de l'Aube ainsi que, pour nos acquisitions foncières, sur la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Bourgogne. **Les partenaires techniques sont indispensables pour identifier des projets de conversion à l'agriculture biologique et pour les accompagner dans la durée par un conseil et un appui spécifique et adapté**.

Ainsi, largement soutenus financièrement par l'agence de l'eau, nous avons appuyé les agriculteurs qui souhaitaient passer en agriculture biologique, grâce à un accompagnement technique et des aides à la conversion.

Nous menons aussi une politique d'acquisition foncière assortie de baux ruraux environnementaux. Loués à de faibles prix, les terrains sont cultivés en agriculture biologique ou sont entretenus en herbe sur les secteurs les plus vulnérables.

Nous avons également soutenu la création d'une association des agriculteurs bio de la vallée de la Vanne, reconnue groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) par l'État. Cette association construit notamment de **nouveaux débouchés aux produits de l'agriculture biologique comme le chanvre et la luzerne, et s'attache à favoriser les circuits courts**.

Problématique nitrates et pesticides

Nappe d'eau souterraine à forte inertie

À retenir

11 % de la SAU cultivée en agriculture biologique en 2016, ce qui représente une trentaine d'exploitants.

220 ha acquis par Eau de Paris et exploités en herbe ou en agriculture biologique.

L'effet de ces actions sur la qualité de l'eau est difficile à évaluer en raison de la nature calcaire des sols qui entraîne une double circulation des polluants. Cependant, malgré des conditions climatiques propices aux transferts de pollution, on assiste à une amélioration sensible en ce qui concerne les détections de pesticides avec moins de pics de pollution.

Mais le meilleur indicateur de réussite sera le succès des agriculteurs qui se sont engagés dans la démarche : représentant à peine 1 % de la surface agricole utile en 2008, aujourd'hui une trentaine d'exploitants cultive 11 % des surfaces agricoles. L'engagement fort des agriculteurs bio, notamment au sein du GIEE constitue un gage majeur de la réussite à long terme de protection de la ressource en eau de ce territoire.

En parallèle, **nous avons accompagné les collectivités qui le souhaitaient vers le zéro-phyto en réalisant des diagnostics. Nous avons aussi initié un projet de développement de l'agroforesterie et d'aménagements parcellaires pour lutter contre le ruissellement et assurer une épuration naturelle de l'eau avant qu'elle rejoigne la nappe souterraine**. Nous devons maintenant aller au-delà des études et faire émerger les projets. Faire changer durablement les choses demande du temps. Les animateurs présents à long terme sur le terrain sont essentiels à la concrétisation de telles démarches. »

Paysage Sens

En pratique sur le terrain

Lucile Bretin, ingénieur agronome, animatrice eau vallée de la Vanne et conseillère grandes cultures biologiques pour Bio Bourgogne

« J'interviens en amont, pour sensibiliser les agriculteurs, principalement les céréaliers, à l'agriculture biologique. Je les invite à une vision globale qui va au-delà de la simple production et intègre aussi les questions de débouchés, de durabilité, d'environnement, de fertilité des sols et bien sûr de protection de l'eau. Je soutiens aussi les exploitants individuellement pendant leur conversion. Je les accompagne ensuite, s'ils le souhaitent, sur les aspects techniques, économiques mais aussi règlementaires et administratifs.

Très dynamiques, les agriculteurs biologiques présents sur l'aire d'alimentation des captages se sont regroupés en GIEE et multiplient les projets. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017, ils fournissent des cantines parisiennes en lentilles, en pois chiches et en huiles végétales. Le partenariat a été noué avec la caisse des écoles du 11e arrondissement. Par ailleurs, une étude est en cours pour un projet d'atelier collectif de transformation, avec éventuellement la **création d'une marque qui identifierait les produits bio comme provenant d'un territoire dont les captages d'eau potable alimentent Paris**. Pour ne pas laisser retomber la dynamique et pérenniser la protection de l'eau, il est essentiel de structurer la filière et de diversifier les débouchés : luzerne déshydratée, chanvre bio, semences bio... Les études économiques réalisées démontrent la rentabilité supérieure du bio. Ce qui bloque encore parfois ce sont les mentalités : accepter de produire moins mais de valoriser mieux et plus durablement. Mais les agriculteurs dont les parcelles avoisinent les captages sont fiers de participer à la qualité de l'eau et attentifs à ne pas la polluer. Évidemment, la proximité avec Paris offre une perspective de débouchés, mais ce que nous faisons ici, pour la protection de l'eau, peut se reproduire partout. **C'est ensemble que les villes et les campagnes parviendront à produire durablement tout en protégeant la ressource**. »

DRIEE Île-de-France

Délégation de bassin Seine-Normandie

12 Cours Louis Lumière
CS 70027
94307 Vincennes Cedex

Tél : 01 87 36 45 00

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DRIEE Île-de-France - Novembre 2018 - Crédits photos couverture Captage de Sainteny